

Centre de services scolaires des Hauts-Cantons
Rencontre du conseil d'établissement
074 – École Notre-Dame-de-Fatima
Mardi le 9 juin 2026 à 17 h 30 – Cafétéria de l'école

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. *Lecture et adoption du procès-verbal
4. Suivi au procès-verbal
5. Questions du public
6. Étude des dossiers courants
 - 6.1 Budget
 - 6.1.1 Rapport budgétaire (art.96.24 et 110.13)
 - 6.1.2 Campagne de financement (distribution)
 - 6.2 *Bilan annuel du conseil d'établissement et du projet éducatif 2025-2026 (art. 82 et 110.4 et art. 74, 75, 109 et 109.1)
 - 6.3 Plan de lutte intimidation et violence – évaluation des résultats
 - 6.4 Budget de l'école et du service de garde 2026-2027 (art. 95 et 110.4)
 - 6.5 Frais chargés aux parents
 - 6.5.1 *Surveillance du midi (consultation, art. 292)
 - 6.5.2 *Assurance-élève
 - 6.5.3 Choix des cahiers d'activités/facture aux parents 2026-2027
 - 6.5.4 Liste de matériel scolaire 2026-2027
 - 1.1 Régime pédagogique : Normes et modalités pour 2026-2027
 - 1.2 *Calendrier des communications aux parents pour 2026-2027
 - 1.3 *Horaire de l'école pour 2026-2027
7. Achats de mesures
8. Correspondance
9. Présidence
10. Délégué au comité de parents
11. Direction d'établissement
 - 11.1 Activités de fin d'année
 - 11.2 Activités de la rentrée 2026-2027
 - 11.3 Parc école
 - 11.4 Assemblée générale des parents 2026-2027
12. Autres membres
 - 12.1 Membres du personnel
 - 12.2 Service de garde
 - 12.3 Membres de la communauté
13. Questions du public
14. Levée de la séance

Marie-Ève Allard, présidente du conseil d'établissement

Éric Croteau, directeur

* Documents reçus pour lecture par courriel

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. » (Article 64, LIP)